

Après nos difficultés de juillet dernier, alors que nous n'avons pu poursuivre l'étude du bill, j'ai posé certaines questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'était au cours d'une séance du comité de la santé et du bien-être social, le 14 juillet, alors que nous discutons des assureurs privés, de la protection universelle et le reste. J'ai posé une question qui figure à la page 549 du compte rendu des délibérations du comité. J'ai demandé au ministre s'il tiendrait bon au sujet de certaines dispositions du bill; voici ce que le ministre a répondu:

L'hon. M. MacEachen: Oui, bien sûr. Le projet de loi est rédigé et vous ne vous attendez pas à ce que je dise aujourd'hui que je vais changer le projet de loi présenté hier.

Et un peu plus loin à la même page:

M. Knowles: Et maintenant, on va se le renvoyer pendant trois ou quatre mois.

L'hon. M. MacEachen: Je sais.

C'était une réponse brève, plaintive et prophétique. Le ministre savait, le 14 juillet, que les conservateurs et le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) l'avaient sournoisement dissuadé d'aller de l'avant avec la mesure législative et que quelque chose arriverait à celle-ci. Il n'est pas étonnant qu'il ait passé un été et un automne tristes et qu'il ait connu la triste expérience de ces derniers jours. Il savait que quelque chose de ce genre arriverait, mais il n'avait pas prévu le pire, surtout venant de son collègue, le ministre des Finances.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait revenir sur toute cette affaire et constater que les erreurs commises peuvent encore être corrigées, si on garde le bill dans son état actuel. J'ignore ce qui arrivera à l'amendement présenté du député de Simcoe-Est (M. Rynard), mais j'imagine qu'il sera déclaré irrecevable. Sinon, nous voterons contre, car nous ne voulons pas que le bill soit encore ajourné au cours de l'étape de la deuxième lecture. Nous voulons voir adopter ce projet de loi et voter en sa faveur, mais quand nous voterons, ce sera pour appuyer le bill dans sa forme actuelle. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses collègues se prononcent en faveur du bill, j'espère que ce sera pour l'adopter dans sa forme actuelle.

Le ministre a dit aujourd'hui que cette mesure était simple et qu'elle ne renfermait que neuf articles. J'ignore si cet amendement porte sur les chiffres, mais s'il change la date, il lui faudra modifier cinq articles. Il y a un article pour le titre. Il reste donc huit articles de fond et il devra modifier cinq articles sur huit. Si le ministre se prononce en faveur du

bill à l'étape de la deuxième lecture et s'il ose demander au comité plénier de modifier cinq de ses articles de fond, je prétends qu'il y a là une certaine hypocrisie.

M. Baldwin: C'est un simulacre de projet de loi.

M. Knowles: Nous connaissons maintenant tout le sens du mot «simulacre». On nous a donné des définitions tirées de divers dictionnaires, mais nous sommes maintenant en face de la chose.

J'ai dit que je voulais expliquer point par point ma thèse et prouver que c'est un triste jour dans l'histoire du Canada. J'énumérerai mes trois raisons principales et j'y reviendrai plus en détail. D'abord c'est un bien triste jour parce qu'aujourd'hui nous avons à faire face à une trahison manifeste de la part du gouvernement qui a manqué à sa parole. En second lieu, c'est un triste jour parce qu'en proposant de différer le programme d'assurance frais médicaux jusqu'à l'an prochain, le gouvernement agit avec discrimination à l'endroit de nos citoyens, et plus précisément de leurs besoins médicaux; et je parle surtout de ceux qui n'ont pas les moyens de se payer les soins requis. Le Parlement ne devrait pas tolérer ce déni de justice envers nos citoyens.

C'est également un jour triste pour le Canada, parce que cette sorte de mesure de la part du gouvernement actuel jette un blâme sur la politique, sur le Parlement et sur la démocratie elle-même. De notre côté, nous pouvons exprimer notre opposition à ce qui se fait, mais même nous, les membres de l'opposition, devons subir la critique de la population au regard de ce que le ministre a fait. Les gens demandent si la politique se résume à cela et si telle est l'œuvre du Parlement. On nous promet des actes depuis des décennies. Il s'agit là de promesses solennelles qu'on semble pouvoir fouler aux pieds dès qu'un ou deux hommes forts d'un cabinet décident qu'il faut un changement.

Telles sont mes trois raisons principales, et j'y reviendrai. Cependant, je suppose qu'il en existe une quatrième qui, sans être aussi triste, doit être signalée. L'un des quelques résultats de tout cet épisode c'est de dissiper une fois pour toutes le mythe selon lequel le parti libéral favorise le progrès. On l'a fait croire aux Canadiens durant un demi-siècle ou davantage.

Quelqu'un a dit, hier soir, à la télévision, qu'à la suite de la réunion du parti libéral, celui-ci était maintenant plus fort et plus démocratique, mais qu'en ce qui concernait les décisions politiques à prendre, il se trouvait actuellement au point mort. Je crois que c'est Peter Newman qui s'est exprimé ainsi. A mon avis, il s'agit d'une inversion dans les